VOL VII

CONDITION DE L'AURORE

Ce Journal se publie trois fois par semaine les Mardi, Jeudi et Samedi matin. Le prix de la souscription est de QUATRE PIASTRES par année payables par semestres d'avance pour la ville et deux fois par semaine pour la campagne, les MARDI et VENDREDI midi. La souscription est de trois piastres par année, outre le port, que chaque souscripteur devra payer au Bureau de Poste. On paie au commencement du semestre.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de six mois.

Le Bureau de l'*Aurore* est établi rue St. Amable, près le Marché Neuf.

Les Correspondances doivent être adressées et toutes reclamations faite franco de Port à F. Cinq-Mars, propriétaire.

L'AURORE DES CANADAS.

DROITS EGAUX. JUSTICE EGALE.

JOURNAL LITTÉRAIRE POLITIQUE ET COMMERCIAL.

NO 21

MONTREAL

MARDI, 15 JUILLET, 1845.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1er. insertions 2s. 6d.

Chaque insertions subséquante 7d

Dix lignes et audessous, 1er. insertion 3s. 4d.

Chaque insertion subséquente, 10d

Audessus de dix lignes 1er. insertion par lignes 4d.——Chaque insertion subséquente, par ligne, 1d.

Les annonces se publient tant qu'on ne donne pas ordre de discontinuer chaque fois que le nombre d'insertion qu'on requiert n'est point exprimé sur l'ordre.

Imprimé et publié par

F. CINQ-MARS

RUE ST. AMABLE

MEDICAMENTS FRANÇAIS

DEPOT A MONTREAL,

Grande Rue du Faubourg St. Laurent, No. 8

CHEZ LE DR. PICAULT.

SIROP DE LAMOUROUX.

Pharmacien à Paris

Des observations nombreuses ont démontré son efficacité dans les RHUMES, les COQUELUCHES, les ASTHMES D'ASTHME, la PHTHISIE. Il calme la toux et facilite L'EXPECTORATION : Sa vogue qui date de plus de trente ans, ne fait qu'augmenter tous les jours.

LA PATE PECTORALE BALSAMIQUE DE REGNAULD.

Pharmacien à Paris.

S'emploie dans les même cas que le Sirop de Lamouroux comme lui, elle est délicieuse à prendre. Elle ne contient pas D'OPIUM.

Sirop de Digitate de Labélonye Pharmacien à Paris.

Il est employé par tous les premiers médecins dans le traitement des maladies ORGANIQUES et SYMPATHIQUES DU CŒUR, ainsi que contre les HYDROPISIES diverses. C'est un calmant puissant dans les ASTHMES les TOUX OPINIATRES etc.

Les Pilules Ferrugineuses de Vallet et le Drayées et Pastilles au Lactate de Fer de Gélis et Conté.

Facilitent le DEVELOPPEMENT des jeunes personnes, guérissent les PALES COULEURS, les PERTES BLANCHES, les MAUX D'ESTOMAC, fortifient les tempéraments faibles.

SIROP TONIQUE ANTI-NERVEUX

De J. P. LAROSE, Pharmacien à Paris.

Spécifique de toutes les AFFECTIONS NERVEUSES il excite l'appétit, rétablit la digestion, guérit les DIPENSIES les névroses des viscères, détruit la constipation. Il abrège les convalescences.

Guérison des Plaies les plus invétérées.

ONGUENT CANET DE GIRARD

Pharmacien, brevetè du Roi, à Paris.

L'application de cet Onguent calme de suite les douleurs aigues des ABCES, PANARIS; elle guérit les TUMEURS FROIDES, les HEMORROIDES la TEIGNE et autres MAUX A LA TETE DES ENFANTS, les TUMEURS DU SEIN, etc. etc.

BAUME

ANTI-PHLOGISTIQUE COMPINGT,

Préparé par DUPONT Pharmacien à Paris.

Ce baume arrête de suite les pertes de sang des Plaies les plus graves; que les artères soient coupées ou non. Il guérit les CREVASSES AU SEIN des nouvelles accouchées. Tous les VIEUX ULCERES, les HEMORROIDES, etc. etc.

PAPIER FAYARD ET BLAYN,

Tous ceux qui s'occupent de la cure des pieds à PARIS, LONDRES, NAPLES et BERLIN, emploient de préférence ce papier pour la cure des CORS, OEIL de Perdrix ognons etc.

Les *Rhumatismes, douleurs, irritation de poitrine, maux de reins, brulures, etc cèdent à son application. Il remplace les Cirouelle en avec avantage et coute moins cher.*

SIROP ANTI-GOUTTEUX

DE BOUBEE D'AUCH,

Brèveté par ordonnance royale.

Ce médicament produit des effets merveilleux dans LA GOUTTE dont il calme les plus violents accès en quatre jours.

Les *Rhumatismes les plus vieux* ne résistent pas à son usage.

BAUME RESOLUTIF DE DEIBL.

Pharmacien à Paris.

Ce Baume qui ne s'emploie qu'à l'extérieur en friction, guérit les affections GOUTEUSES et RHUMATISMALES. Il fortifie les nerfs et rend aux muscles leur souplesse.

GRAINS DE SANTE'

Du Dr. Franck.

Ces Grains sont ARGENTES et n'inspire aucune répugnance aux malades. Ils remedient aux MAUX D'ESTOMAC, chassent LES VENTS PURIFIENT LE SANG rétablissent L'APPETIT favorisent les DIGESTIONS. Ils remplacent avec avantage les Pilules de COWPER, de MORISSON de PARR, etc.

ELIXIR TONIQUE ANTI-GLAIREUX

Du DR. GUILLIE, préparé par DUPONT, Pharmacien à Paris.

Toutes les maladies causées par les GLAIRES tant de son ressort, L'ASTHME HUMIDE, la COQUELUCHE CATHARRHALE, les AIGREURS D'ESTOMAC, les SYNCOPES MIGRAINES JAUNISSE INDIGESTIONS des enfants, les VERS, les COLIQUES les DARTRES GLAIREUSES, le CATARRHE DE LA VESSIE, L'APOPLEXIE SEREUSE, les MALADIES LAITEUSES, etc. etc.

Les Bouteilles sont accompagnées du traité des glaires de 60 *pages.*

Les MAUX vénériens les plus invétérés sont guéris radicalement et en peu de jours par la :

VERITABLE

Essence de Salsepareille.

Concentrée, préparée à la vapeur par BRETON, Parmaciem à Paris.

PAR

LE ROB DE LAFFECTEUR.

PAR

Les Capsules de Raquin au COPAHU purifié sans odeur ni saveur.

PAR

Les Pilules Napolitaines, &c. &c. &c.

Pour renseignements, Pamphlets, consultation &c. S'adresser au DR. PICAULT, Grande Rue du Faubourg St. Laurent, No. 8. Le matin jusqu'à 8 heures, de 1 à 3 heures, P. M., le soir de 6 à 10.

EXERCICES LITTERAIRES DU COLLEGE DE ST. HYACINTHE.

LES EXERCICES LITTERAIRES DU COLLEGE ST. HYACINTHE auront lieu le 21 et le 22 du courant, en TROIS séances dont la 1er commencera à UNE HEURE de l'après-midi, la 2de à HUIT Heures du matin et la 3e à DEUX Heures. Les parens des Elèves et les amis de l'éducation sont priés d'y assister. Ils pourront se procurer, au Collége, les cartes d'entrée requises. Vû l'exiguité du local, on n'admettra de jeunes personnes que les sœurs des Elèves.

St Hyacinthe, 4 juillet 1845.

HISTOIRE DE NEW-YORK.—Le docteur O'Callaghan va incessamment publier une "Histoire de New-York." Le premier volume comprendra toute la période hollandaise (1609 à 1654) pour la parfaite intelligence de laquelle M. O'Callagnan a été obligé d'apprendre le hollandais. On dit beaucoup de bien de cet ouvrage.

ETATS-UNIS, MEXIQUE ET TEXAS.—Nous avons des journaux de Nouvelle-Orléans jusqu'au 26 juin. On lit dans l'*Abeille* du 25 :

"Le bruit courait hier en ville que le gouvernement avait donné des ordres pour que toutes les forces qui sont maintnant sur la Sabine fussent prendre position sur le Rio Grande, afin de repousser les tentatives d'invasion des Mexicains sur le territoire de Texas."

Singulier Proces né du Millérisme.—Un procès aussi nouveau que curieux doit être jugé à la prochaine session de la cour des Etats-Unis, séant à Boston. En voici l'historique : un manufacturier du Massachusetts qui faisait de grandes affaires, étant devenu un croyant du prophète Miller qui prédisait la fin prochaine du monde pour le peu de temps qui lui restait à vivre. En conséquence, il fit donation de tous ses biens à son fils aîné, avec certaines réserves en faveur de ses autres enfants, et il ne conserva pour lui que $1,000 qu'il employa à parcourir les Etats-Unis pour prêcher le millérisme et lui convertir les incrédules. Mais l'époque fixée pour la fin du monde arriva, et le monde resta debout. Notre croyant commença à douter, et après plusieurs mois d'attente, ne voyant toujours rien venir, il reconnut qu'il avait été dupe. Il résolut de prendre son commerce, et demanda de l'argent à son fils ; mais celui-ci pensa que cet argent était mieux entre ses mains que celles d'un père aussi crédule, et il refusa de se dessaisir. Le père indigné lui intente un procès pour faire révoquer sa donation faite, dit-il, dans un moment d'illusion où il n'était pas sain d'esprit. La solution de ce procès est attendue avec anxiété par une foule de pauvres millèristes qui se sont dessaisis de leur bien, sous l'empire de la même illusion, et qui le revendiqueraient aussitôt, s'ils s'établissait un précédent juridique en leur faveur.

MELANGES.

MORT DE MARIE STUART.

"Lorsque l'arrêt de mort de Marie Stuart eut été signé par la reine Elizabeth d'Angleterre, et communiqué par son secrétaire aux comtes de Kent et de Shrewsbury, au château de Fotheringay, et que ceux-ci l'eurent, à leur tour, fait connaître aux principaux seigneurs du royaume, ces Anglais mirent une grande diligence à envoyer le plus tôt possible la reine prisonnière dans le véritable pays des anges, et à la revêtir, pour ainsi dire, d'une robe funèbre teinte de son propre sang, dont l'aiguille aurait été la hache.

"Les comtes communiquèrent à Marie les ordres de la reine Elizabeth, et lui dirent de se préparer à la mort. Elle leur répondit qu'elle y était prête depuis longtemps et s'y attendait ; puis, elle demanda quel jour serait fixé pour l'exécution. A quoi ils lui dirent, en hommes obligeants et de bonne volonté, que, si elle y consentait, elle aurait lieu le jour suivant, 18 février de l'année 1587. Ils l'exhortèrent à la patience, et lui représentèrent que ce n'était que la plus dure nécessité et les instances réitérées des chambres qui avaient pu amener la reine d'Angleterre à une pareille résolution ; ils lui souhaitèrent la protection divine à l'heure de sa mort, afin qu'elle pût surmonter toute crainte ; en un mot on lui déguisa sous les paroles les plus douces et les plus respectueuses tout le fiel de cette condamnation.

"Le jour suivant, les comtes et seigneurs se rassemblèrent à 7 h. du matin. Il fut permis à tous de chevaliers d'amener avec eux deux personnes de leur suite, et aux simples gentilshommes seulement une, ce qui fit que le nombre de personnes présentes, sans compter les serviteurs et la garnison du château, se montait à près d'une centaine.

"Dans la grande salle du château, on avait élevé un échafaud de dix pieds de haut et de douze pieds de large, entouré d'une balustrade de la même hauteur ; la plateforme était couverte de drap noir, et on y voyait un billot avec plusieurs coussins.

"Après que tous les seigneurs furent réunis et que tout fut prêt, on fit annoncer à la reine prisonnière qu'on espérait qu'elle se préparerait promptement à la mort. Ceux qu'on avait chargés de ce message trouvèrent la reine enfermée avec ces serviteurs ; mais lorsqu'ils y retournèrent une seconde fois, avec l'ordre de frapper dans le cas où l'appartement serait encore fermé, afin de donner suite à leurs instructions, ils trouvèrent les portes ouvertes, et firent annoncer à Marie par un valet de chambre la décision des lords. Ils reçurent en réponse qu'elle avait encore à mettre ordre à quelques affaires. Après une demi heure, on les y renvoya encore une fois, et elle répondit qu'elle serait prête dans une demi-heure Au bout de quelque temps le châtelain monta chez la reine (tant de bons seigneurs étaient impatients de la voir se décider à mourir promptement) ; il lui fit annoncer que son heure dernière était arrivée. Elle se leva et dit qu'elle était prête à mourir. Alors elle se rendit accompagnée de deux de ses femmes dans la salle d'audience, où elle trouva le reste de ses serviteurs affligés et en larmes. Après les avoir exhortés à la crainte de Dieu et à l'obéissance, elle prit congé d'eux ; elle embrassa et caressa les femmes et donna sa main à baiser aux hommes : elle les supplia de ne pas trop s'affliger de sa mort, mais de la féliciter au contraire de ce qu'elle allait enfin obtenir la liberté qu'elle avait si long temps souhaitée ; elle leur dit encore de prier Dieu avec zèle pour elle. Ensuite on la conduisit dans une autre salle ; les seigneurs sortant de celle où devait avoir lieu l'exécution, vinrent au devant d'elle, et l'un des comtes addressa en ces termes la parole à la reine :

"Madame, nous sommes tous venus en ces lieux pour vous apporter la commission de S. M. notre gracieuse souveraine et pour exécuter ses ordres, qui vous ont été signifiés hier."

"En disant cela, il montra la sentence de mort sur laquelle était apposé le grand sceau d'Angleterre, et que le comte de Kent tenait à la main. La reine donna à entendre que la mort lui paraissait bien préférable à la vie. Puis elle se tourna vers Mélus, son premier serviteur, et lui dit les paroles suivantes :

"Mon fidèle Mélus, tu appartiens à la religion réformées, et moi à la religion catholique, quoiqu'il n'y ait qu'un Christ ; et moi descendante de Henri VII, qui suis née reine et ai été ointe comme telle je te commande par tout ce que tu as de plus sacré, et tu en répondras devant Dieu, de remplir fidèlement auprès de mon fils bien aimé la mission dont je vais te charger, c'est-à-dire que je le supplie de servir toujours fidèlement Dieu et l'Eglise catholique, de gouverner en paix son peuple et son royaume, de ne se soumettre jamais comme je l'a fait à aucune puissance étrangère. Quoique j'aie eu la volonté de réunir son royaume à cette île, je le laisse en possession de la couronne ; puisse-t-il la conserver long-temps, ne pas trop se fier à la raison des hommes et considérer qu'on ne conserve un empire que par une ferme confiance en Dieu ! Je le supplie aussi de ne donner aucun sujet de méfiance à la reine d'Angleterre. Toi, Mélus, tu me seras témoin que je meurs en bonne et fidelle Ecossaisse, en fidèle Française et en bonne catholique ; tels ont toujours été mes sentimens," La-dessus, Mélus lui répondit ; "Grâcieuse princesse que le ciel m'a donné Pour souveraine, de même que je vous ai toujours humblement et fidèlement servie, ainsi j'exécuterai vos ordres, et je les apporterai fidèlement au roi mon gracieux maitre, fils de votre Majesté." Marie se tourna ensuite vers les seigneurs anglais, les prient de lui accorder un prêtre pour l'assister au moment de monter sur l'échafaux ; mais elle reçut une réponse négative. Elle demanda encore qu'on permit à ses serviteurs de l'accompagner au supplice afin qu'ils pussent attester en France et partout ailleurs qu'elle était morte en bonne catholique. A cela on lui répondit que sa majesté d'Angleterre avait donnés des ordres contraires, de peur qu'elle ne fût troublée par leur présence à ses derniers moments.

"C'est un étrange soupçon qui empêcha les lords de lui accorder sa requête. Cependant, ils finirent par permettre à cinq de ses femmes de l'accompagner, lorsquelle exprima sa crainte d'être offensée dans sa pudeur ; elle promit en leur nom qu'ils retiendraient leurs larmes et qu'ils n'occasionneraient aucune retard.

"Elle demanda ensuite pour ses serviteurs et pour toute sa suite une sûre escorte jusqu'en Ecosse, et qu'on les y conduisit immolestés de corps et de biens. Ceci lui ayant été promis par les seigneurs anglais, elle leur dit : "Mylords, je vous adjure de tenir votre parolle." Ensuite, elle fut conduite au supplice entre deux valets du gouverneur. Lorsqu'elle fut montée sur l'échafaud, elle s'assit, parce qu'elle avait de la peine à se tenir debout. Les comtes anglais s'assisirent alors. La reine était vêtue d'une riche robe de velours noir : elle tenait d'une main un petit crucifix d'ivoire, et de l'autre un livre. Elle avait une croix d'or autour du cou, et une amulette sur le côté.

"La sentence fut lue par un secrétaire à haute et intelligible voix. Lorsque cette formalité eut été remplie, le doyen et le docteur réformé commencèrent à consoler et à exhorter la reine, d'après les instructions des lords ; mais ils avaient à peine commencé lorsqu'elle les interrompit vivement et les pria à haute voix de se taire, et leur dit qu'elle était suffisamment préparée à la mort. Le docteur répondit "qu'il ne dirait rien de plus que ce qui lui avait été ordonné par ses supérieurs, et que ce qui était conforme à la vérité. Mais elle lui dit : "Je ne veux pas vous entendre. Je n'ai rien à démêler avec vous. Vous ne faites sûrement que me troubler davantage."

"Les seigneurs eux-mêmes finirent par lui imposer silence, de peur qu'il ne troublât l'esprit de la reine ; mais le comte de Kent lui parla en ces termes : "Madame, je m'afflige pour vous de voir que vous portez dans vos mains et autour du cou ces emblêmes superstitieux." Marie lui répondit : "Il me convient de porter sur moi l'image de mon sauveur, afin de le conserver toujours présent à mon esprit." Le comte dit ensuite. "Il vous siérait mieux, Madame, de le porter dans votre cœur et de ne pas refuser la grâce de Dieu." Là dessus elle répliqua que l'image du Christ devait être présente aux yeux aussi bien que gravée dans le cœur. Le comte finit en disant qu'il allait prier Dieu pour qu'il lui pardonnât ses péchés et pour qu'il le reçut dans son royaume. "Bien, dit-elle priez, et je prierai aussi." Après cela le doyen monta les dégres de l'échafaud, et après s'être agenouillé il fit à haute et intelligible voix une prière à laquelle tous les assistants répondirent. La reine d'Ecosse priait aussi pendant ce temps, et sa voix dominait toutes les autres.

"Lorsque tout le monde eut achevé de prier, le bourreau vint se jeter à ses pie Elle lui dit qu'elle lui pardonnait sa mort, ainsi qu'à tous ceux qui étaient présents, de tout son cœur et de la même manière qu'elle espérait de Dieu, le pardon de ses péchés. Après avoir dit cela, elle tomba à genoux, adressa au ciel une prière fervente en suppliant Dieu de lui pardonner ses péchés ; elle commença en disant qu'elle espérait fermement jouir du salut éternel par les mérites et le sacrifice de Jésus-Christ son sauveur, dont elle tenait l'image à la main, et pour lequel elle était prête à verser son sang. Elle pria ensuite pour le salut, la prospérité et le long règne de la reine d'Angleterre, pour l'Eglise de Jésus-Christ, pour le jeune roi son fils, afin qu'il gouvernât sagement son royaume, et qu'il se convertit à la religion catholique ; pria pour qu'il ne fit pas éclater sa vengeance sur l'Angleterre, pour qu'il lui pardonnât ses péchés et qu'il reçut son âme entre ses mains. Cette prière étant achevée, elle se disposa à mourir.

"Deux de ses femmes lui ôtèrent sa robe, et les valets du bourreau s'étant approchés pour l'aider, elle s'y refusa en disant qu'elle n'était pas accoutumée a se faire servir par de pareils valets. Alors elle s'enveloppa de sa robe ; le corsage de son vêtement de dessous était coupé autour du cou et fermé sur le dos.

"Ceci étant achevé, elle embrassa ses deux femmes, et l'une d'elles se mit à pleurer amérement, mais elle la calma en lui disant : "Tais-toi ; ne sais-tu pas que j'ai promis en votre nom que vous seriez fermes et que vous n'occasionneriez aucun retard ! console-toi donc et sois tranquille." Ensuite elle les bénit et leur dit de s'en aller, qu'elle était maintenant prête à mourir. Elle se tourna vers ses serviteurs qui étaient agenouillés un peu plus loin ; elle les bénit aussi, et, prenant un crucifix à la main, elle les prit tous à témoins qu'elle mourait en bonne catholique ; elle leur commanda de prier pour elle ; puis elle tomba à genoux sans changer de couleur et sans donner aucun signe de crainte. La première de ses femmes lui banda les yeux avec un mouchoir brodé d'or, et la reine dit à haute voix ces paroles du psaume 71 ; *In te, Domine, speravi.*" Après cette courte prière, elle mit sa tête sur le billot en disans : "*In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum.*" Un des bourreaux lui tint les mains, l'autre lui abattit la tête en deux coups, et l'élevant en l'air, il la montra à tous les spectateurs, qui s'écrièrent : Que Dieu sauve la reine d'Angleterre, et puissent tous ses ennemis périr de la même manière !

Il y a environ seize ans qu'un célèbre poète hollandais écrivit la relation de ce procès, et il intitula son livre : *La Majesté martyrisée* ou le *Martyr de la Majesté.* Mais les Hollendais firent bientôt confisquer ce livre et martyrisèrent la bourse de l'auteur, en le condamnant à une amande de 60 florens. Si l'on ajoute foi aux historiens réformés, la conduite de la reine d'Angleterre n'aurait rien eu de blamable dans cette occasion, tandis que ceux du parti opposé tiennent un bien autre langage. Marselaer désigne toujour la reine d'Ecosse sous le nom de sainte reine.

Personne cependant n'a osé blâmer son fils, le roi Jacques, de ce qu'il fit graver sur son tombeau l'épitaphe suivante :

"Sous l'invocation de Dieu très-bon et très-grand, ce monument est élevé à la mémoire et à l'espérance du bonheur éternel de Marie Stuart, reine d'Ecosse et reine douairière de France, fille de Jacques V, roi d'Ecosse, petite fille et *unique héritière* de Henri VII, roi d'Angleterre, par sa mère Marguerite, fille aînée de ce monarque (qui avait épousé Jacques IV, roi d'Ecosse) Edouard IV, roi d'Angleterre, Marie et Elizabeth étant d'un dégré plus éloignés de la couronne britannique ; elle avait été l'épouse de François II, roi de France ; tant

(*Voir la quatrième page.*)

L'Aurore des Canadas.

MARDI 15 JUILLET, 1845.

ELECTION DE TROIS-RIVIERES.— Nous avons retardé à publier notre feuille un peu plus tard que de coutume afin d'attendre l'arrivée de la malle de Trois-Rivières qui doit nous mettre en possesion des nouvelles de la cloture de l'élection de cette ville. Comme nous savons que cette élection intéresse en général, nos lecteurs, nous croyons leur faire plaisir en retardant d'un instant, notre publication.

Une personne qui arrive de Trois-Rivières nous apporte la nouvelle de l'Election de L'Hon. D. B. Viger, avec une majorité de 52 voix. La proclamation aura lieu sans doute Vendredi, comme le veut la loi.

TEMPERATURE :—Samedi l'après midi il s'éleva un assez fort vent du nord qui finit par nous amener une pluie cattente durant presque toute la nuit. Dimanche le tems fut assez beau, quoique couvert une partie de la journée, mais extrêmement chaud ; dans la nuit, plusieurs orages se succédèrent, ainsi que lundi matin accompagné de tonnerre, mais sur les 9 heures, le soleil prit son empire et nous donna une chaleur accablante toute la journée.

Hier soir un orage des plus effroyant passa audessus de cette ville, les éclaires sillonnaient en tout sens, le tonnerre grondait d'une manière à laisser craindre que la foudre peut être marqué son passage en quelques endroits, le vent du nord soufflait avec force, mais une grosse pluie est venu mettre fin à ce tumulte dans l'atmosphere, qui semble pendant un certain espace de tems être tout en feu.

On nous a fait remarquer une omission générale de la Presse en ce pays, et qui nous paraît pourtant de nature à devoir être signalée. Nous voulons dire la fixation des jours d'*Enquête* en vacance. L'accroissement du nombre des Termes du *Banc de la Reine*, le peu de tems qui s'écoule entre la fin des Termes et le commencement des *Enquêtes*, de plus de centralisation toujours croissante de cette cité, tout nous fait croire que la Presse devrait suivre de près les jours d'*Enquêtes* vu l'incertitude de leur époque et l'inquietude du public, à cet égard par le manque de publication. A l'avenir donc l'*Aurore* pourvoira à ce besoin public.

On nous écrit de Berthier :

ACCIDENT.—Une enfant de trois ans, fille de Mr. Prospère Dubord de Berthier, traversait le 9 ult. le chemin du Roi, deux voitures chargées de pierre vinrent à passer, la première d'elle et le cheval lui passèrent sur le corps, elle ne survecut qu'un instant. Cette mort prématurée plonga dans le deuil ses parens dont elle était l'idole.

La petite vérole à fait son apparition à Berthier, St. Cuthbert et l'Isle du Pads. Et elle a été fatal aux adultes et aux enfans.

SOCIETE D'AGRICULTURE.—Une assemblée des habitans du comté de Chambly ayant été convoquée par Gabriel Marchand, écuyer, comme président de la société précédente, afin d'organiser une société d'agriculture dans le dit comté, conformément à la loi nouvelle, l'assemblée eut lieu le 30 juin dernier dans le Palais de Justice, dans la ville Dorchester, paroisse de St.-Jean, où un grand nombre de personnes qualifiées à voter étant présentes.—Gabriel Marchand, écuyer, fut élu président. Charles Roi, écr., vice-président, P. P. Démaray, écuyer, secrétaire, Edouard Bourgeois, écuyer, trésorier, et la somme de £25 ayant été préalablement souscrite, les personnes suivantes furent nommées membre du comité pour règler les affaires de la dite association : John Rossiter, François Roi, Samuel Vaugham, Olivier Hébert, Paul, Piedaleu, François Molleur, Amable Demers, Néol Lareau, Léon Lafontaine, Benjamin Holmes, François Dupuis, Austin Gauthier.

CURTIS PATTU,
Prést. pro. tem.
P. P. DEMARAY,
Séc. pro. tem.

St. Jean, 7 juillet, 1845.

SESSIONS DE LA PAIX.

Jeudi 10 juillet 1845.

Présents :— Son honneur A. le juge Badgley, *président*, Henry Cole, Alexis Laframboise, William Connolley écr., juges de paix.

La cour de sessions de la paix a été ouverte ce matin, à 10 heures, par MM. les juges ci-dessus nommés, après que M. le shériff eut présenté son retour des grands et petits jurés, les messieurs suivants furent assermentés comme grands jurés, savoir :

Joseph Beaudry, *Président*, Moyse Héroux François Métras, Edward Mott, Ambroise Hébert, fils, George Hazar, Joseph Brosseau, Richard Hayes, François R. Morrier, John Wright, Alex's Mercile, père, William Crosse. Olivier Gariépie, Williams Cairns, Pierre Vincent, John Caverhill, John Smilie, Jos. C. Burke, Toussaint Beaudin, et John Odell.

Le Président ayant donné la charge au juré dans les deux langues Française et Anglaise, il se retira dans sa chambre de délibération afin de prendre en considération les différentes accusations qui doivent lui être soumises.

Le greffier de la paix fait lecture et publie deux actes concernant la manière de tenir les assemblées publiques et des processions.

Harzlet Hix, sur indictement de larcin, fondé du dernier terme, est mis en accusation et est acquitté. M. Robertson avocat du prisonnier.

La cour s'ajourne à demain à 9 heures.

Vendredi, 11 juillet 1845.

Présents :—William Badgley, juge de circuit, Alexis Laframboise, J. L. Beaudry, William Connolly, écr., juges à paix.

Le grand juré rapporte des bills fondés pour larcin contre John Finlayson, principal, Ellen Mills, et Mary Barrett, comme accessoires ; Auspice Chaput, sur deux accusations ; Laurent Gagnon, Thomas McDermot, Joseph Brennan ; John Stevenson ; Mary Dawson ; Elizabeth Charlotte Rosalle ; et non fondés contre William Freeman ; Jean Baptiste Grimard, et Jean Baptiste Allard ; et Mary Spears, larcin.

Les prisonniers Finlayson et Ellen Mills, larcin, plaident coupables.

Laurent Gagnon, larcin, plaide coupable, —4 mois de maison de correction.

Thomas M'Dermot, plaide coupable, un mois dans la maison de correction.

John Stevenson, larcin, plaide coupable, —deux mois dans la maison de correction.

Robert M'Miller, larcin, plaide coupable —deux mois do do

Joseph Brennan, larcin est mis en accusation et trouvé coupable—4 mois dans la maison de correction.

Robert Lovel, assault et batterie, est mis en accusation et trouvé coupable.

John Martin, Richard Foot, et Michael Wren, sur accusation de riot et tumulte, subissent leur procès et sont trouvés coupables.

Le grand juré rapporte des accusations fondées pour larcin, contre Francis Allandale ; Henry Lepine ; Mary Valentine ; Jean Laplante ; Simon Dufresne, dissipation, Theophile Laberge, do ; et non fondées contre James M'Kenney et William Nightingale, pour assault et batterie, et George Dorwin, do

Francis Allandale, larcin, plaide coupable,—2 mois dans la maison de correction.

Henry Lepine, larcin, est mis en accusation et trouvé coupable.—3 mois dans la maison de correction.

Samedi, 12 juillet.

Présents :—Son Hon. M. le juge Badgley, Alexis Laframboise, et Wm. Connolly, Ecuyers, juges à paix. Robert Lovel sur sa conviction d'assault hier, est condamné à 10s. d'amande.

Le grand juré rapporte des accusations fondées contre Joseph Larose, Hubert Hutchins, Narcisse Ayot, Jean Laplante, Hypolite Chouinard, Maria Halcrow, larcin, John Amerson, assault avec intention de mettre sans défense, Thomas Wallace, Mary Mohan, et Catherine Sutherland, pour tenir maison de désordre, Margaret Lynch, Solomon *Eastwood*, larcin ; William Timmens et John Hefferman, Alexander Scougall, larcin ; Thersile Sauvageau, Ann Mayrch, larcin ; John Gillies et Thomas Gillies, assault avec intention de faire de graves blessures ; Patrick M'Guire, assault sur un Connestable dans l'exécution de son dévoir ; James Burke, assault avec intention de faire de graves bleseures ; François Xavier Beaudry, avec onze autres, pour riot et entrée de force, et assault ; Adélaïde Mallette, assault grave, et François Cantin *et al*, pour tenir maison de désordre ; et non fondées, contre George Fitzpatrick, larcin ; Pierre Lippe *et al*, riot et assault.

Narcisse Ayotte, larcin, pour vol d'une montre, plaide coupable. Le prisonnier étant un vieux délinquant, est condamné à trois ans de pénitencier.

Joseph Larose, larcin, est accusé et acquitté.

Théophile Leberge, dissipation, est accusé et trouvé coupable.—Un mois de maison de correction.

William Timmens et John Hefferman, larcin, plaident coupables.—Un mois de maison de correction.

Alexander Scougall, larcin, plaide coupable.—Un mois de maison de correction.

Adélaïde Mallette, assault et batterie, plaide coupable.—Une d'amende et caution de garder la paix pendant 12 mois.

Hypolite Chouinard, larcin, est accusé et acquitté.

Mercredi, le 25 juin dernier, à 10h. A. M. a eu lieu l'examen de l'école No. 3, bas de la Petite Rivière de Berthier, tenue par D. E. Grandpré, instituteur de Berthier, en présence d'un grand concours de peuple, accourus pour rendre témoignage de l'estime qu'ils portaient à leur digne instituteur. Un théatre décoré et orné suivant les circonstances était érigé dans l'institut et la longue file des élèves qui subissaient diverses évolutions au signal représentait une féerie des plus agréables aux yeux des spectateurs. L'examen était présidé par P. E. Dostaler, ecr., président des commissaires de Berthier, assisté de cinq de ses collègues. Les élèves furent interrogés sur la lecture anglaise et française, l'arithmétique, la grammaire anglaise et française, le latin, des récitations anglaises et françaises, analyse d'arithmétique, le tout entremêlé de diverses pièces choisies et appropriées et ils répondirent à la satisfaction générale, le tout fut terminé par les prix donnés par MM. les Commissaires son aux des accords délicieux de la Musique ; comme suit :

Récitation française, 3me. classe, M. Léandre Dubord, prix. 1er. acc., dlle. Lse. Pelland, 2d ac. Mr. Z. Pelland, 3e ac. MM. Oct Pontbriand et Lse. Dubord, 4e ac. MM. P. Dubord, Léo. Pelland, Alf. Guilbault, Chl. Fréchette.

Récitation française. 2e classe, dlle. Lse. Dubord et M. Olivier Pelland, prix. 1e ac. M. L. Dubord 2nd. ac. MM. P. Dubord et A. Guilbeault.

Récitation française, 1e classe, dlle. Julie Pelland, prix. 1e ac. dlle. C. Pelland et O. Généreux, 2d ac. M. N. Jouette, 3e ac. MM. O. Guilbeault et N. Pelland.

Récitation anglaise, 1e classe, MM. N. Pelland et O. Pelland, prix.

Arithmétique anglaise, 1e classe, dlle. Julie Pellant et Louise Dubord, prix. 1e ac. MM. M. A. Pelland et Ls. Pelland, 2d ac. MM. S. Dubord et A. Guilbeault, 3e ac M. N. Pelland, 4e ac. dlle. C. Pelland, 5e ac. M. N. Jouette, 6. ac. M. O. Pelland

Numération française, 21e classe, M. P. Dubord, prix. 1e ac. MM. L. Dubord et Lse. Dubord, 2d ac. M. H. Lavignac, A. Guilbeault, Léo. Pelland, Z. Pelland, et C. Pelland.

Numération française, 20e classe, MM. Z. Pelland et Lse. Dubord, prix, 1e ac. MM. N. Pelland et O. Pontbriant, 2d ac. MM. T. Pelland, O. Mousseau, L. Dubord, 3e ac. dlle. Lse. Dubord, 4e ac. M. Octave Pelland.

Numération française, 19e classe, M. L. Pelland, prix. 1e ac. M. O. Pelland, 2d ac. MM. O. Guilbeault et N. Pelland, 3e ac. C. Baril, 4e ac. MM. Jouette, O. Généreux, Léandre Dubord *ex æquo*.

Numération française, 18e classe, Mr. Narcisse Jouette, prix, 1e ac. dlle. M. A. Pelland, 2d ac. dlle. Cel. Pelland, 3e ac. dlle. J. Pelland.

Numération française, 17e classe, dlle. Julie Pelland, prix.

Do do 16e do, dlle. do do, do. 1e ac. dlle. M. A. Pelland.

Do do 15e do, do do do, do.

Do do 14e do, do M. A. do. 1e ac. dlle. J. Pelland.

Do do 13e do, do J. do, do. 1e. ac. dlle. M. A. Pelland.

Do do 12e do, do M. A. do

Do ang. 11e do, do do do do.

Do fran 10e do, do do do do. 1e ac. dlle. J. Pelland.

Do ang 9e do, do do do do. 1e ac.

Do fran 8e do, do do do do. 1e ac. dlle. J. Pelland.

Do ang 7e do, do J. Pelland, prix.

Do fran 6e do, do do do do

Do ang 5e do, do M. A. do do

Do fran 4e do, do J. Pelland, prix.

Do do 3e do, do do do do

Do do 2e do, do do do do

Do do 1e do, do M. A. do do

Dialogue anglais, dlle J. Pelland, prix. 1e ac. MM. Lse. Dubord et Z. Pelland, 2d ac. MM. C. Pelland, Oliv. Pelland, Ed. Fagnant, 3e ac. M. O. Guilbeault, 4e ac. M. N. Pelland.

Chiffres arabes et romains, dlle Julie Pelland, prix. 1e ac. dlle M. A Pelland, 2d ac. M. Louis Pelland.

Valeur des chiffres, M. N. Jouette, prix, 1e ac. MM. Ls. Pelland et S. Pelland, 2d ac. MM. Oct. Baril, N. Pelland, O. Guilbeault, O. Pontbriant, 3e ac. MM. O. Pellant et Hercule Lavignac.

Latin, dlle Julie Pelland, prix. 1e ac. dlle M. A. Pelland, 2d ac. dlle Cel. Pelland et Caroline Boucher.

Catéchisme, 2e classe, dlle Louise Pelland, prix. 1e ac. M. N. Pelland, 2d ac. MM. O. Pelland, P. Dubord, S. Pelland, Chs. Pelland et M. Pelland, 3e ac. dlle Léocadie Pelland, 4e ac. Scholastique Demers, 5e ac. M. S. Dubord.

Catéchisme, 1e classe, dlle Julie Pelland, prix, 1e ac. dlle M. A. Pelland, 2d ac. M. O. Baril, 3e ac. M. Léandre Dubord, 4e ac. dlle Lse. Pelland.

Contrat, dlle M. A. Pelland, 1e ac. M. O. Généreux et Ls. Pelland.

Lecture française, 3e classe, dlle Louise Dubord, prix. 1e ac. M. A. Guilbeault. 2d ac. dlle Léocadie Pelland, 3e ac. M. Octave Pontbriand.

Lecture française, 2e classe, dlle Julie Pelland, prix, 1e ac. M. Léandre Dubord.

Lecture française, 1e classe, M. Louis Pelland, prix. 1e ac. dlle Célanire Pelland, 2d ac. M. N. Jouette, 3e ac. M. N. C. Boucher, Octave Baril et O. Généreux.

Lecture anglaise, 3e classe, M. O. Guilbeault, prix.

Lecture anglaise, 2e classe, M. O. Pelland, prix.

Lecture anglaise, 1e classe, M. N. Pelland, prix.

Analyse d'arithmétique, dlle M. A. Pelland, 1e prix, dlle Julie Pelland, 2d prix.

Recapitulation des prix des plus distingués, dlle Julie Pelland, 17 prix. Dlle M. A. Pelland, 10 prix. Dlle Louise Dubord, 3 prix. M. O. Pelland, 5 prix. M. S. Boucher, 3 prix. M. N. Pelland, 2 prix. M. N. Jouette, 2 prix. M. L. Pelland, 2 prix.

UN ADMIRATEUR.

(*Pour l'Aurore des Canadas.*)

Le Parlement Impérial en accordant la constitution en 1772 saisit les habitans de ce pays du droit de n'être pas taxés sans leur consentement, ainsi nantis de ce droit en propriété absolue, les habitans pouvaient bien être incapables de se taxer où de ne pas se taxer a propos, toujours étaient ils maitres de le faire ou ne pas le faire. Le faire malgré eux sans qu'ils le sachent, c'est leur ravir un droit et commettre l'acte d'oter à autrui malgré lui ce qui lui appartient. Il est vrai ici que l'on se défend en disant que le peuple étant taxé par ses représentans il est censé se taxer lui-même, et rien de plus satisfaisant aux yeux de la loi, mais la morale peut-elle s'en contenter quand elle sait qu'on fait ici usage d'un mandat, pour violer la volonté du mandant ; le mandataire peut bien triompher par la forme, mais par le fond peut-il se justifier devant le pouvoir qui là procréé pour agir tout autrement qu'il n'a fait ?.....Des gens honorables ont tombé dans cette grave erreur, induite par le préjugé et par des assertions qui assumaient la commission d'un tort comme un acte qui bien que légal ne pouvait être juste parce qu'il enfreignait l'obligation a laquelle tout homme est lié en acceptant la charge de faire ou agir pour autrui, celle de ne pas se mettre en hostilité avec celui qu'il représente, et c'est ce qui devrait faire réfléchir bien des honnêtes gens qui ont précipitamment appuyé le conseil de la taxe forcée sans connaitre ou cela les mènerait. Pourtant que'ques membres en la dernière session ont déclaré en votant pour la taxe que si leurs constituant n'étaient pas contens d'eux, ils résigneraient ; une telle déclaration aurait du être un trait de lumière pour tous en ce qu'elle était un aveu tacite de la part des déclarans qu'ilsn'avaient pas le droit de taxer le peuple malgré lui et qu'ils admettaient que leurs constituans y étaient peut-être opposés. Cette idée conduisait à l'illustration du principe moral qu'il n'est pas permis de produire un bien au moyen d'un tort, et qu'un bien fait conféré par des services non autorisés est la même chose que d'entreprendre de se rendre à un but en prenant le chemin le plus propre à en écarter. La grande illusion ici vient de ce que l'on pense que les habitans aveuglés par leurs propre ignorance ne pourront pas même se servir des forces que la constitution leur donne pour se venger de leurs représentans et pourtant les élections municipales du comté de Berthier prouvent qu'un seul homme éclairé peut réunir tous ces aveugles qui sentent très bien s'ils ne voyent pas, et accabler d'un seul coup les imprudens provocateurs qui font qu'ils sont ensemble se croient invincibles et ne sont pourtant qu'une poignée de balle de grain devant la masse prête à s'élever contr'eux dès le moment qu'elle aura champlibre a elle indiqué. Reculez donc, ô vous qui ne vous êtes pas encore trop avancée car il est encore tems.

WM. VONDENVELDEN.

Chemin de Fer du St.-Laurent et de l'Atlantique.—On s'occupe partout du chemin de fer, et même dans les districts où il ne pourra pas passer. L'*Argus* de Poland dit qu'aussitôt qu'un million de dollars sera souscrit, la compagnie s'organisera et commencera les opérations. "Tant que le Canada n'aura pas fini ses améliorations entre l'Erié et Montréal, dit encore ce journal, nous n'avons pas besoin de commencer nos opérations entre cette ville et la nôtre. Mais ces travaux ayant maintenant toute l'apparence du plus grand succès, il est temps que le Haut et le Bas-Canada, le New Hampshire, le Vermont, New York, la Penaylvanie, l'Ohio, tout les Michigan et les vastes territories, tant Anglais qu'Américains, qui bordent les grands lacs, puissent avoir communication avec l'Atlantique et l'Europe."—*Minerve.*

INDIENS.—Par le steamer *Independence*, arrivé le 9 à St. Louis, on a reçu des nouvelles de "Council Bluffs," lieu situé sur le Missouri, à environ 300 miles au-dessus du fort Leavenworth. Le steamer était chargé de pelleteries et fourrures en grande partie pour la compagnie américaine, *American Fur Company*. L'*Independence* était parti de St-Louis le 15 mai avec des provisions pour l'usage des Pawnees et des tribus de l'Iowa, qui ont du s'aboucher avec les commissaires des Etats-Unis le 1er de ce mois, pour en venir à un traité.

Un grand nombre d'Indiens Ottos étaient aux Bluffs mourant de faim, ayant été chassés des plaines par les Pawnees, race guerrière qui poursuit impitoyablement les tribus voisines et plus particulièrement ces races efféminées des Iowas et des Ottos. L'objet du traité est d'obtenir des Indiens qu'ils se tiennent dans leur limites et n'attaquent plus les tribus plus faibles. On cherche aussi à obtenir des Pawnees qu'ils vendent leur territoire pour se retirer à l'ouest du Missouri.

Les Sioux sont maintenant les seuls qui puissent tenir tête aux Pawnees.—*Abeille.*

LA TRAITE.—On lit dans les journaux anglais :

"Un déplorable événement a eu lieu dans l'escadre africain. Le *Wasp*, de 18 canons, capitaine Usher, avait une prise, qu'il envoyait à Sierra-Leone pour être jugée. Dans sa route, cette prise rencontra un nouveau négrier et s'en empara à son tour. Le lieutenant commandant resta à bord du premier navire et mit un aspirant du nom de Harmer, avec huit hommes, à bord du deuxième. Alors les bâtimens se separèrent. Malheureusement M. Harmer permit à une grande partie de l'équipage des esclaves de rester sans être enchaînée ; la nuit venue, ces hommes se levèrent et égorgèrent tous les Anglais à bord. Quarante huit heures après, ils tombaient au pouvoir du *Star*, de 6 canons, capitaine Dunlop, qui conduisit cette bande de pirates et d'assassins à l'Ascension. Ces misérables seront bientôt dépêchés en Angleterre sur l'*Héroine*, de 6 canons, et sur le *Rapin*, de 10."

Canadien.

Des lettres particulières reçues par la dernière malle, renouvellent le bruit de la nomination de sir Henry Pottinger au gouvernement du Canada.

Ibid.

On nous dit que Mgr Blanchet, évêque nommé de Druse, vicaire apostolique de la Colombie, ou de l'Orégon, dont nous avons annoncé dernièrement l'arrivée au Canada doit recevoir la consécration épiscopale le 25 juillet, à Montréal, en même temps que Mgr Prince, évêque nommé de Martyropolis, coadjuteur de l'évêque de Montréal.

Ibid.

La paroisse de Beauharnois a déjà envoyé £27 11s 10½ pour les incendiés, vient de faire remettre au trésorier £5.

Ibid.

SINGULIERE HISTOIRE.—Sans accepter comme parole d'évangile tout ce qui vient du N. Y. Herald, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que les faits suivants, extraits de la correspondance de Washington, sont tout au moins probables, d'autant qu'ils sont corroborés par d'autres correspondants ordinairement bien informés. Dans tous les cas on saura bientôt à quoi s'en tenir, car si les faits avancés sont controuvés, on ne manquera pas de les démentir.

"On affirme à présent, dit le correspondant du Herald, qu'il y a ici, comme dans Faust, un méphistophélès qui réclame l'âme du colonel Polk en vertu d'un pacte terrible que la malheureuse victime ne saurait éviter ; et que le président des Etats-Unis est soumis à la plus effrayante oligarchie qui fut jamais, sauf peut-être, celle du Conseil des Dix.

"On peut ignorer, mais le fait n'en est pas moins vrai, que le colonel Polk était, avant la réunion de la convention de Baltimore, un aspirant pour la vice-présidence. Pendant l'hiver dernier, 1843-44, M. Polk et ses amis regardant la nomination de M. Van Buren par la convention comme une chose arrêtée, entrèrent en correspondance avec le magicien de Lindenwald et son ami le Caton moderne (Silas Wright). Il paraît que dans cette correspondance le président actuel partageant l'opinion de M. Van Buren sur la question du Texas, et promit, s'il était nommé vice-président, de favoriser de tout son pouvoir la camarilla qui a maintenant son centre d'action à Albany. Il paraît aussi que dans le but d'assurer sa nomination, le colonel Polk prépara une lettre, assure-t-on, contraire à l'annexion du Texas, et qu'il fut, à la compagnie de M. Cave Johnson, au bureau du Nashville Union, prier M. Harris, l'éditeur, de l'insérer dans son journal. Après avoir vu la lettre, Harris refusa l'insertion. Dans l'intervalle, M. Polk prêta l'oreille à d'autres conseils, et ses opinions subirent en peu de temps un changement radical. Mais on assure de plus qu'une copie certifiée de cette lettre est dans les mains de M. Wright avec la correspondance de M. Polk sur divers autres sujets.

"Maintenant, ces faits étant admis, le sentiment qui domine M. Polk et qui le met dans l'impossibilité de rien refuser, est la crainte de voir le public mis en tiers dans tous ses secrets. De là le magique pouvoir qui dirige toutes ses actions, nominations,

destitutions, etc. Le magicien, donc, en vertu de son pacte de terreur est le maître de l'âme (de l'âme politique, bien entendu) du président et lui dicte tous ses choix : circonstance qui explique la nomination de Purdy, Baker, Hoffman ; la destitution de Van Ness, etc. etc."—*Ibid*

La mort d'une indienne a Paris.—Un grand malheur a frappé l'un des Indiens ; Iowais O-Ké-Oui-Mi, la femme du *Petit-Loup*, a succombé le 10 juin à une affection de poitrine, dont les soins éclairés des médecins appelés auprès d'elle n'ont pu conjurer les fatales conséquences. La mort d'un enfant très jeune, que cette pauvre femme avait perdu à Londres, peut être considérée comme la cause déterminante de la maladie qui l'a emportée.

Une douleur profonde, et que rien ne pouvait distraire, s'était emparée de cette mère, déjà trois fois appelée à pleurer sur les cadavres de ses enfants. Cette douleur devait la tuer : elle sentait, elle l'annonçait : et quand son mari, bon, tendre, affectueux plus qu'on ne peut le dire, cherchait à la consoler, à la rappeler à la vie : "Non, mes quatre enfans m'appellent, répondait-elle ; je les vois auprès du Grand-Esprit ; il me tendent les bras et s'étonnent que je ne les aie pas rejoints encore."

Depuis le 6 le *Petit-Loup* n'avait point paru dans la salle d'exhibition de M. Catlin; il ne quittait pas d'une minute sa femme, qui s'affaiblissait d'instans en instants ; il la veillait nuit et jour, la servant avec zèle et amour, et ne voulant pas que personne partageât avec lui l'office que sa tendresse lui rendait pour lui si pénible.

Il a recueilli les dernières volontés de sa femme, qui l'a prié de remercier les médecins français de leur efforts et de leur sympathie pour une malheureuse épouse qui allait être enfin une heureuse mère, puisque le Grand Esprit allait la réunir à leurs quatre enfans. Elle a dit dans quel costume elle voulait être ensevelie et a demandé qu'on laissât à son cou une médaille de la Vierge, *mère du Grand Esprit des Chrétiens* Cette parole entendue par l'interprète, celui-ci est allé chercher un prêtre, qui est arrivé trop tard, mais qui a récité sur la défunte les prières de l'église catholique.

Le *Petit-Loup* s'est mis alors en devoir d'exécuter, quant au costume des funérailles, les ordres de sa femme ; il l'a habillée et peinte en vermillon, selon la coutume des tribus indiennes. Les trois femmes Iowys pourait sur leur compagne de voyage, sur l'epouse d'un Ioway, leur ami, bien que la morte fût d'une tribu ennemie de la leur, celle des Sacks, et que par conséquent elle ne fût pas pour elles une sœur. O-Ké-Oui-Mi sera enterrée chrétiennement ; probablement son corps sera présenté à l'église de l'Assomption.

Lorsque son enfant mourut à Londres, les Anglais lui donnèrent, ainsi qu'à son époux, les marques d'une vive sympathie ; ils élevèrent un petit tombeau au jeune Iway, et les quakers, pour rassurer le père, qui craignait que cette tombe ne fut violée par les chirurgiens, s'engagèrent à veiller toujours sur elle. Il est probable qu'on fera à Paris quelque chose d'analogue.

MARIAGES.

A Chambly, le 1 juillet, par Messire Provençal, Vicaire, Auguste N. Mahon, gentilhomme, à Mlle. Justine Bertrand.

DECES.

En cette ville, le 12 du courant, après une longue et cruelle maladie, supportée avec une résignation vraiment exemplaire, car elle ne laissât jamais apperçevoir et ne s'plaignit jamais de la gravité de ses souffrances Dame Emilie Duconde, épouse de Mr. Jacques Lacombe, aubergiste âgée de 44 ans. Sa mort prématurée plonge dans la douleur un époux inconsolable, plusieurs enfans, ainsi qu'un grand cercle de parens et d'amis qui n'oublieront jamais qu'elle fut pour eux un modèle de vertus et de piété.

VENTES DE PIANOS FORTES.

LUNDI, le 21 de JUILLET courant, à DEUX heures P. M. seront vendus aux magasins de THOMAS WALLACE, & Cie, QUATRE superbes PIANOS FORTES, venant d'être débarqués ex "JEANIE DEANS,"

Ces instrumens seront prêts pour inspection Jeudi

CONDITIONS LIBERALES.

MACON & FILS,
ENCANTEURS.

DES PROPOSITIONS seront reçues à ce Bureau d'ici au 15 du courant de personnes compétentes qui désireraient entreprendre les améliorations du CHEMIN depuis Les CASCADES à VAUDREUIL et Ste ANNE, suivant les spécifications qu'on peut voir à ce Bureau, ainsi que toute autre information requise.

Les propositions endossées "Tender for the Vaudreuil Road," devront spécifier la somme complette du coût pour lequel il est proposé pour l'exécution de l'ouvrage suivant les spécifications et doivent contenir les signatures de deux personnes solvables, qui voudront devenir cautions pour la due exécution du contrat.

THOMAS A. BEGLEY
Secrétaire.

Bureau des Travaux,
Montréal 8 Juillet 1845.

UN Jeune homme nouvellement marié, d'une bonne éducation, désirerait se placer Chez un Notaire pour la continuation de Sa Clericature qu'il a déjà servi pendant 4 ans et 3 mois sous le patronage de J. B. Lukin, Ecr. N. P. ou comme copiste chez qui que ce soit, il pourra procurer de bons certificats sur sa conduite et capacité, s'adresser à ce bureau, ou à FRANCOIS GROUX dans le Faubourg Québec.

11 juillet 1845. j-31

Province du Canada,
District de Montréal.

BANQUEROUTE.

JOHN A. CONVERSE, de Montréal, dans le District de Montréal, Marchand et commerçant.

Commission émanée par HYPOLITE GUY, Ecuyer, un des Juges de Cuircuit dans et pour le District de Montreal, datée à Montréal susdit le ONZIEME Jour de JUILLET, mil huit cent quarante cinq.

Première assemblée des créanciers LUNDI le VINGT HUITIEME jour de Juillet courant à DIX heures de l'avant midi, à la Cour des Banqueroutes dans le Palais de Justice dans la dite cité de Montréal.

BOSTON & COFFIN,

Bureau du schériff, Shériff.
Montréal 11 juillet 1845. j-31

A VENDRE.

SUPERBES EMPLACEMENTS A BATIR SUR LES RUES, SHERBROOKE, METCALFE et Ste. CATHERINE

LES PROPRIETAIRES de la *PROPRIETE'* connue sous le nom de *FERME McTAVISH* sont prêts à disposer de la partie qui se trouve sur le côté Sud Est de la Rue Serbrooke. Toute cette partie a été divisée en Lots de 72 x 150,60 x 180 et 60x pieds Les lots et sur la rue Sherbrooke ont une profondeur de 150 pieds.

Ces LOTs, situés sur la partie la plus élevée et la plus salubre de la ville de Montréal, offrent aux Capitalistes, une occasion extraordinairement avantageuse, et certainement profitable de placer leurs fonds, et ceux qui cherchent une résidence permanente, une localité agréable et salubre, située immédiatement au pied de la montagne de Montréal, et au Sommet de la Pente droite qui conduit à la ville, ils auront nécessairement toujours une perspective délicieuse, ce l'air le plus pur.

On observera, en examinant le plan qui se trouve au Bureau de Mr. J. Wells, Architecte 47 petite rue St. Jacques, que chaque Lot a une entrée sur le derrière, par une petite ruelle et est assez profond pour deux ;—mais sons Commodes ; ainsi pour la Commodité des acquéreurs, on vendra des Demi-Lots.

Les Droits sur cette propriété sont été Commués, et elle se trouve déchargée de tous Droits Seigneuriaux, et autres charges de quelques nature que ce soit—Elle se vendra à des conditions libérales et faciles.

On donnera des Titres, d'une validité indubitable.

Quelques uns de ces Lots seront mis en vente de temps à autre, à *ENCAN PUBLIC* et on annoncera dans les Journaux publics de cette ville, les jours des dites ventes. La première de ces Ventes aura lieu quelqu'un des premiers jours de Mai.

Pour plus amples informations
S'adresser à

JOHN WELLS,
ARCHITECTE.

47, Petite Rue St. Jacque
Montréal, 12 Avril, 1845.

A VENDRE

UNE MAISON en PIERRE à trois étages, sise et située sur la Rue Lamontagne, Faubourg St Joseph, avec les autres dépendances :

AUSSI DEUX AUTRES MAISONS en bois, situées sur le même lieu, avec tous les autres bâtimens et dépendances.

Pour les conditions, s'adresser sur les lieux au propriétaire soussigné.

GUILLAUME MALETTE.
Commerçant de bois de chauffage.
Montréal, 7 juillet 1845.

AUX PROPRIETAIRES DE TERRES.

VU QUE Mr. CANE prépare maintenant dessin original pour la publication de son PLAN TOPOGRAPHIQUE et de ses VUES ISOMETRIQUES de MONTREAL, il sera prêt à recevoir des plans ou aucune autre information de tels propriétaires de terre, qui désirent avoir la distribution de leur propriété qui peut être subdivisée en lots ou dont ils peuvent se défaire d'une autre manière, démontrée correctement sur ces mavures.

BLE DE SEMENCE.

200 Minots bles de semence d'Asie ou Siberie.

—AUSSI :—

200 Minots blés de semence noir
A vendre par
WILLIAM LYMAN ET CIE.
Montral, 29 Avril, 1845.

AVERTISSEMENT.

CEUX qui ont quelques comptes et réclamations contre la succession de feu Monsieur FRANCOIS DUCHENEAU, en son vivant, aubergiste de la paroisse St Joachim de la Pointe Claire sont priés de les présenter sans délai, et ceux qui sont endettés à la dite succession de payer immédiatement à Monsieur JOSEPH DUCHENEAU Tuteur aux enfants Mineur du dit feu Fr. Ducheneau maître entrepreneur, à Montréal ou au notaire soussigné à la Pointe Claire.

P. C. VALOIS.

29 mai 1845.

AUX ARCHITECTES.

LES PERSONNES désirant contracter pour la CONSTRUCTION d'un MARCHE à POISSON, proposé pour être bâti sur une partie de la propriété achetée pour le projet d'une Nouvelle Bâtisse pour le Marché Neuf, sont invitées de s'adresser au Bureau de MR. FOOTNER, Architecte et Surintendant des ouvrages du Marché Neuf, 111, rue Craig, ou les plans et spécifications peuvent être vus.

Province du Canada
District de Montréal,

EN BANQUEROUTE.

WILLIAM H. KURCZYN de la paroisse de Montréal, dans le District de Montréal, Marchand.

Commission émanée par JOHN S. McCORD, Ecuyer, un des Juges de Circuit dans et pour le dit District de Montréal, datée Montréal à susdit, le vingt huitième jour de juin mil huit cent quarante cinq.

Première assemblée des CREANCIERS JEUDI le DIX SEPTIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant midi, à la cour des Banqueroutes dans le Palais de Justice dans la dite cité de Montréal.

BOSTON & COFFIN,
Shériff,

Bureau du shériff
30juin 1845.

Province du Canada
District de Montréal.

EN BANQUEROUTE.

ROBERT ALEXANDER et ROBERT McINDOE de la Cité de Montréal dans le District de Montréal, Marchands à commission et Assosiés, faisant commerce a Montréal susdit sous les nom et raison de ALEXANDER & McINDOE.

Commission émanée par WILLIAM BADGLEY, Ecuyer, un des juges de Circuit dans et pour le dit District de Montréal, datée à Montréal, le vingt huitième jour de juin mil huit cent quarante cinq.

Première assemblée des CREANCIERS MERCREDI le SEIZIEME jour de JUILLET prochain, à Dix heures de l'avant midi, à la Cour des Banqueroutes dans le Palais de Justice, dans la dite cité de Montréal.

BOSTON & COFFIN,

Bureau du shériff Shériff
30 juin 1845

EN BANQUEROUTE.

Province du Canada.
District de Montréal.

JAMES DICK, de la Cité de Montréal, dans le District de Montréal, Marchand, faisant affaires à la Cité de Montréal, sous les nom et raison de JAMES DICK et Compagnie.

Commission émanée par WILLIAM BADGLEY écuyer, un des juges de circuit, dans et pour le dit District de Montréal, datée à Montréal, le septième jour de juillet, mil huit cen quarante cinq.

Première Assemblée des créanciers MARDI, le VINGT-DEUXIEME jour de JUILLET, courant à DIX heures de l'avant midi, à la Cour des Banqueroutes, dans le Palais de Justice, dans la dite Cité de Montréal.

BOSTON & COFFIN.
SHERIFF.

Bureau du Shériff
Montréal, 7 Juillet 1845.

BANQUEROUTE.

Province du Canada
District de Montréal.

WILLIAM CAINE, de la Cité et District de Montréal, contracteur et commerçant.

Commission émanée par HYPOLITE GUY. Ecuyer, un des Juges de Circuit dans et pour le dit District de Montréal, datée à Montréal, le VINGT-CINQUIEME jour de Juin, mil huit cent quarante cinq

Assemblée des Créanciers le QUARTOZIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant midi, à la Cour des Banqueroutes, dans le Palais de justice, dans la dite cité de Montréal.

BOSTON & COFFIN
Montréal 27 juin 1845 sheriff

EN BANQUEOUTE.

PROVINCE DU CANADA,
District de Montréal.

GILBERT HAZEL, de la Cité et District de Montréal, Commerçant.

Commission émanée par WILLIAM BADGLEY Ecuyer, un des Juges de Circuit dans et pour le dit District de Montréal datée à Montreal susdit, le SEPTIEME jour de JUILLET, mil huit cent quarante cinq.

Première assemblée des créanciers, JEUDI, le VINGT-QUATRIEME jour de JUILLET, courant, à DIX heures de l'avant midi, à la Cour des Banqueroutes, dans le Palais de Justice, dans a dite Cité de Montréal

BOSTON & COFFIN.
SHERIFF.

Bureau du Shériff.
Montréal, 7 Juillet 1845.

PROPOSITIONS

Pour fournir du Bois de Chauffage.

DES PROPOSITIONS cachetées seront reçues à notre Bureau, dans la Cité de Montréal jusqu'au QUINZIEME jour de JUILLET prochain, à MIDI, pour fournir QUATRE CENTS CORDES DE BOIS DE CHAUFFAGE, qui consistera en qualité égale d'Erable et de Mérusier, de trois pieds de longueur d'une pointe à l'autre. Le Bois devra être livré dans la Cour de la Prison.

On peut obtenir d'autres particularités en s'adressant à ce Bureau.

& COFFIN,
Shériff.

BUREAU DE SHERIFF,
26 juin, 1845, 24

VOLEES dans la Paroisse de Laprairie dans la nuit de *MERCREEI* à *JEUDI* le 25 au 26 *JUIN* dernier. *DEUX JUMENTS*. Une sous poil Rouge, avec une tache blanche au front-basse, l'autre sous poil *Rouge-Brun* aussi avec une tache blanche sur le front. Ceux qui en auraient connaissance sont priés d'en donner avis au propriétaire soussigné.

PAUL BROSSARD.
Laprairie, 1 juillet, 1845. j.-26

AVIS DU GOUVERNEMENT.

DES SOUMISSIONS SCELLE'ES, adressées aux Officiers respectifs de l'Ordonnance de Sa Majesté, Bureau de l'Ordonnance, Montréal, pour le RE-LOUAGE de la CANTINE à la CASERNE DE CHAMBLY, pour trois années, depuis le 1er. Octobre 1845, seront reçues à ce Bureau d'ici au 23 du courant, à midi.

Le prix pour chaque dix hommes doit être spécifié en Argent Sterling, le loyer de la Bâtisse est fixé. Le Locataire à être sujet aux règlemens de la Cantine dans tous ses égards. Deux cautions approuvées seront requises. Les personnes tenant déjà une Cantine seront considérées incompétentes.

Les mots "Tender for Canteen" à être écrits sur l'enveloppe.

Bureau de l'Ordonnance,
Montréal, 2 Juillet 1845

AVIS DU GOUVERNEMENT.

DES SOUMISSIONS SCELLEES, adressées aux officiers respectifs de l'Ordonnance de sa Majesté, Montréal, pour VUIDER QUATRE PRIVES et QUATRE FOSSES à CENDRE aux Casernes et à l'Hopital à Laprairie, pour une année, à compter du premier Octobre prochain, seront reçues à ce Bureau d'ici au 23 du courant, à midi.

Le montant doit être spécifié en argent courant pour chaque service séparément. L'Ouvrage à être exécuté quand il sera requis par le maître de la Caserne à la station, sujet à son approbation et conformément aux règlemens municipaux. Deux cautions approuvées seront requises.

Aussi, pour le même service aux Casernes à Chambly, savoir de deux PRIVES et une fosse à Cendre, pour la même période et sujet aux mêmes conditions.

Les mots "Tender for Emptying Privies, etc." à être écrits sur l'enveloppe.

Bureau de l'Ordonnance.
Montréal, 2 Juillet 1845.

DISTRICT DE MONTREAL } IN QUARTIER GENERAL.

Les SESSIONS de la PAIX tenant JURIDICTION CRIMINELLE, dans et pour le District de Montréal, se tiendra à la Cour de Justice, dans la Cité de Montréal, JEUDI, LE DIXIEME JOUR DE JUILLET PROCHAIN, à DIX heures de matin. En conséquence, nous donnons avis public a tous ceux qui intenteront des poursuites contre aucun prisonnier dans la prison commune pour le dit District et autres, qu'ils aient à se trouver là et alors présents, et nous donnons aussi avis à tous les Juges de Paix, Coronaires et Officiers de Paix, dans et pour le District susdit, qu'ils aient à se trouver là et alors présents, avec leurs records, rôles et indictemens et autres documens, pour faire les choses qu'il appartient à chacun d'eux dans leurs capacités de faire.

BOSTON & COFFIN,

Bureau du Shérif, Shérif
26 juin 1845.

NOUVELLE

Librairie Canadienne.

LES soussignés ont l'honneur d'offrir leur plus sincères remerciments à tous ceux qui ont bien voulu les honorer de leur pratique, en les sollicitant de vouloir leur continuer le même encouragement, et ils s'efforceront toujours d'être dignes de cette faveur. Ils ont ouvert une LIBRAIRIE, RELIURE et IMPRIMERIE, dans la Rue St. Vincent, surnommé "la Rue des Avocats" No 12 près la rue St. Paul, où on trouvera toujours—Livres d'école, de Piété, Papier, Plumes, Encre, &c. &c. &c. A des prix les plus réduits.

ROLLAND & THOMPSON.
8 mai 1845. j-2.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DES MESUREURS DE BOIS.

Québec, 9 mai 1845.

AVIS est par les présent donné que WILLIAM BRISTOW, de la Cité de Montréal, car il a été nommé, sous et en vertu de l'Acte un Parlement Provincial 8 Victoria, Cap. 49, mon DEPUTE pour le PORT et CITE DE MONTREAL.

JOHN SHARPLES.
Inspecteur des Mesureurs de Bois (Cullers.)
j-5

AUX CAPITALISTES.

A VENDRE.

UNE étendue de TERRES, 5000 acres située dans le Township de CHATAM, 45 milles de Montréal, louée en perpetuité pour £150 par année. Prix £2000 ; un tiers a être payé en passant l'acte, et le reste à des termes faciles. Un titre incontestable sera donné. S'adresser au Revd. JOSEPH ABBOTT, Grenville. ou à

T. J. C. ABBOTT.
No. 33, Petite Rue St. Jacques.
Montréal, 4 mai, 1845. j-15.

VIN DE CHOIX.

A VENDRE.— Argent Comptant

2 doz Madère Vieux 1829. a 45s.
2 do do do 1836. a 30s.
6 do Sherry do 1839. " 30s.
3 do Gold do do 1840. " 25s.
12½ do Oporto do 1840. " 22s. 6d.
12 doz. bouteilles ue Bierre Bridge's London 7s. 6d.
10 do Chopine do do 5s. 6d.

—AUSSI—

1 Corbeille en Fer avec Rideaux, Matelas, Couvertes et Toile de toile Scirè complette $30.

Chez Mr. BOURGAULT No. 25 Rue St. Gabriel Bureau de l'Agence.

Attelier de Relieur

CHAPELEAU & LAMOTHE,

REMERCIENT sincèrement les Messieurs du CLERGE' et le PUBLIC en général de l'encouragement qu'ils ont bien voulu leur donner et les previennent qu'ils ont transporté leur attelier à la rue St. Gabriel, fesant face à la rue St. Thérèse à quelque pas de leur ancienne demeure.

Ils ont l'honneur de prévenir les Messieurs du CLERGE' les MARCHANDS, les INSTITUTEURS et autres qu'ils viennent d'ouvrir un MAGASIN DE LIVRES D'ECOLES à l'usage les FRERES de la DOCTRINE CHRETIENNE et autres qu'ils vendront aux prix les plus réduits.

—AUSSI—

Ils sont prêts à exécuter toutes RELIEURES de LIVRES suivant les ordres qui leur seront donnés et aussi promptement que possible. Ils espèrent par leur assiduité, leur attention et la modicité de leurs prix, s'assurer un PARTAGE des OUVRAGES.

CHAPELEAU & LAMOTHE.
Montréal, 21 juin 1845.

FOND D'UN MAGASIN DE CAMPAGNE

LES Soussignés offrent en vente

TOUT LEUR ASSORTIMENT,

(en un lot)

consistant en un assortiment bien choisi de MARCHANDISES SECHES, EPICERIES, FERRONNERIES, FAIENCERIES, &c. &c. &c.,

et ayant été acheté seulement l'année dernière aux plus avantageuses conditions, l'assortiment est parfaitement nouveau et mérite très bien l'attention de toute personne désirant s'établir dans un village florissant, dans une des parties la plus fertile du Bas Canada. Des Termes libéraux pour le payement seront allouée, à l'acquéreur en donnant une bonne sécurité.

S'adresser à Montréal à Messrs. WATSON ERVING, & CIE, ou sur les lieux à

JOHN KERR, & CIE.
St. Charles Rivière Chambly,
12 Mai 1845.—j-5.

VOYAGE DE PLAISIR A VARENNES

Départ à une heure P. M.

LE ST. LOUIS.

CAPT. A. ST. LOUIS.

FERA un voyage de plaisir à VARENNES TOUS LES DIMANCHE, régulièrement, [si le tems le permet]. Le ST. LOUIS laissera ce port à UNE heure P. M. précise pour Varennes et s'arrêtera en allant et venant à Boucherville et sera de retour le soir de bonne heure et les passagers auront tout le tems nécessaire pour visiter les sources.

Prix du passage pour aller et revenir TRENSOUS. Rien ne sera épargné pour rendre le sage court et agréable.

Montréal, 29 Juin 1845.

N. B. Le capt St. LOUIS profite de cette occasion pour annoncer à ses amis et au public en général qu'ayant un nouveau Bateau à-vapeur à sa disposition, le St. LOUIS continura le reste de la belle saison à faire des voyages de plaisir.

LES SOURCES DE VARENNES.

LES Soussignés informent respectueusement le public, que leur établissement aux Sources de Varennes sera *OUVERT* pour la SAISON, le 10 du courant.

Ils se sont bien occupés ce printems à compléter différents arrangements sous la forme d'amusemens appropriés pour un tel établissement, qu'on peut plus facilement imaginer que décrire ; en un mot, ils ont fait tout en leur pouvoir pour rendre les *SOURCES* de *VARENNES* dignes d'encouragement, et les soussignés prennent beaucoup de plaisir à attirer l'attention du public à un des lieux pour l'eau très certainement des plus intéressant et des plus avantageux que l'on puisse rencontrer sur ce Continent.

Ils ont également l'avantage de pouvoir annoncer qu'une des personnes de la Société restera à Montréal pendant l'été pour s'occuper de la vente et de prompte livraison des EAUX, que l'on pourra se procurer au DEPOT, Grande rue St. Jacques, TOUTE FRAICHE DES SOURCES TROIS FOIS PAR SEMAINE.

WM. FILGHT, & CIE.
10 Mai 1845. j-4

BUREAU D'ENREGISTREMENT POUR le COMTE DE MONTREAL,

Avis est par les présentes donné que tous ACTES déposés pour ENREGISTREMENT en entier jusqu'au 26 Octobre 1844 ainsi que tous ceux déposés pour ENREGISTREMENT par sommaires jusqu'au 30 Octobre 1844, sont à présent prêts à être délivrés. Les personnes qui peuvent en avoir déposés au dit Bureau, sont requises de les retirer en payant les frais d'enrégistrement au soussigné agent de la succession de feu E. Dowling Ecr. ci devant Régistrateur de Montréal.

J. P. MIDDLETON.
30 juin 1845. -25

qu'elle vécut, *elle fut la certaine et indubitable héritiire du trône d'Angleterre;* elle était la mère de Jacques, aujourd hui roi de la Grande-Bretagne; issue d'une race royale et très-ancienne, et descendante par les hommes comme par les femmes des plus grands princes de l'Europe; distinguée par les plus heureuses et les plus exquises qualités du corps et de l'âme, elle fut détenue pendant près de vingt ans (tant est grande l'instabilité des choses humaines) dans une injuste prison qu'elle supporta avec courage, à travers les embûches de ses ennemis et la pusillanimité des cœurs timides; enfin pour l'exemple des rois qui méconnurent leur devoir, le dernier sacrifice s'accomplit, et elle rendit son âme à Dieu. Jacques, son fils, recommande à la postérité et à ceux qui furent témoin de ce sanglant spectacle, le souvenir de cette reine infortunée, tombée sous la hache du bourreau et échangeant une vie misérable contre l'éternité du ciel, le 6 février 1587, à l'âge de 44."

On peut supposer que cette épitaphe, inspirée à son fils, n'est pas exempt de passion: cependant il est certain qu'un illustre historien anglais, Camden, assure qu'elle fut accusée injustement du meurtre de son époux, et que Buchanan qui, mal informé sans doute, l'avait condamnée dans ses écrits, s'en repentit avant sa mort. Le serviteur de Bothwell, condamné à la potence, déclara la reine innocente de toute participation à ce meurtre.

Bothwell lui-même affirma dans sa prison l'innocence de Marie, et designa comme instigateurs du crime le comte Morton, Jacques Douglas, et le frère naturel de la reine.

Ceci fut confirmé, quatorze ans plus tard, par Morton lui-même, au moment d'être conduit à la mort, et l'innocence de la reine fut ainsi proclamée,

Si Marie Stuart s'était contentée du titre de reine d'Ecosse, et si elle n'avait pas insisté si vivement sur ses droits, on l'aurait peut-être traitée avec moins de rigueur.

Elle écrivit avec un diamant, sur la fenêtre de son appartement: *La grandeur de mes espérances m'a réduite en poussière,* voulant sans doute désigner par là les grandes alliances auxquelles elle avait prétendu, et ses droits qu'elle avait soutenus. Ce propos fut recueilli par ses ennemis, qui s'en servirent pour assurer sa perte.

L'Aurore des Canadas.

SAMEDI 12 JUILLET, 1845.

Nous publions ci-dessous la nouvelle charge aux Jurés du District de Trois-Rivières prononcés par E. L. Pacaud, écr, Commissaire des Banqueroutes et Président des Cours de Session de Quartier, charge qui porte ce caractère de moralité si propre à en jeter des germes dans le cœur du peuple de ce pays. Nous sommes heureux d'entendre dire au Président de la Cour que la criminalité du District de Trois-Rivières va sans cesse décroissante pour le nombre et l'énormité, et que la bonne police et l'heureuse discipline sociale qui y existe progresse chaque jour pour l'honneur et le bonheur de la société.

Les habitans de ce District doivent être orgueilleux de leur état moral et politique. Ses sentimens religieux et sociaux s'épurent tous les jours davantage et prennent des racines et une force que les passions les plus orageuses ne pourront ébranler de sitôt. Sa religion c'est l'air, la vie sociale, c'est le principe de tous biens: rien, sans elle, ne peut exister bon et beau, elle porte des fruits de bonheur dont l'homme ne peut calculer l'abondance; c'est par elle, qu'on lie les hommes ensemble, par les liens les plus forts et qu'on établit entr'eux cette confiance mutuelle et cette union indispensable, qui bien inculquées dans tous les cœurs donnent en résultat un avantage politique, auquel les plus belles utopies humaines ne pourront jamais atteindre.

Le bonheur d'un peuple est imposé à son gouvernement, quelque grande que soit la sollicitude que ce gouvernement puisse avoir pour faire et assurer ce bonheur; il ne pourra jamais atteindre ce but, si le peuple n'a pas les semences de ces vertus qui produisent le bonheur, la religion les porte avec elle.

Messieurs, les habitans de ce District conserveront les vertus de leur père toujours pures, et dans le plus belles éclats; aussi longtems qu'ils s'occuperont de l'agriculture; c'est le cultivateur qui est l'homme précieux dans la société, il a toutes les vertus politiques et sociales, elles tiennent pour ainsi dire à son état. Sa vie est assurée par sa position et n'est pas exposé aux fluctuations du sort, comme le sont les artsc mécaniques et libéraux; il tire de la terre un capital d'existance matérielle toujours nouveau; tous les art ne font que, utiliser ce capital et cet œuvre n'est pas de nécessité première à la vie. Le cultivateur n'étant dépendant que de Dieu et des loix, il est nécessairement un membre de la société plein de liberté, de force, et d'énergie et d'âme, c'est toujours chez le cultivateur que le peuple trouvera sa force et sa puissance: ainsi vous ne pouvez trop vous livrer, à l'agriculture et la perfectionner.

Les affaires de cette Session quoique plus nombreuses que dans les précédentes, n'ont pourtant rien de grave dans leur caractère; il est impossible de vous dire la cause de cette augmentation de délit; une société nombreuse est toujours exposée a ces accidents;—Messieurs, vous devez avoir la même diligence et la même attention que vous avez toujours montré par le passé, dans vos Enquêtes et vous vous acquitterez des obligations que vous devez a vous mêmes et à votre pays.

Le Cirque:—Depuis quelque jours nous avons dans notre cité l'avantage de posséder le cirque, et à chaque séance il y a toujours une foule innombrable de spectateurs. Rencontrez qui vous voudrez, vous n'entendez plus parler que du cirque, les uns vous disent, "j'en ai vu un qui fait des tours que c'est toute beauté à voir:" un autre vous dit, "il y a un nain qui fait le *singe* à merveille": &c. &c. Comme vous voyez c'est assez pour en faire venir leau à la bouche, voir faire le singe, voir danser sur un cheval qui va à la course, un enfant de trois ans, &c. Dans tous ces beaux tours nous, nous n'en voyons qu'un qui se répète chaque fois que vient ici le cirque, c'est qu'il nous enlèvent plusieurs milliers de piastres qui ne reviennent jamais.

Chaque fois qu'on annonce un Cirque, c'est toujours le plus beau, le plus nombreux etc. Mais on ne fait pas exception des domestiques, servants, etc. qui ne paraissent jamais ailleurs que dans les chambres de toilettes et les écuries; enfin il faut bien attirer la foule d'une manière ou d'une autre. Ce que nous regrettons le plus, c'est de voir des pères de familles demander l'aumône le jour, et le soir aller dépenser au Cirque ce qu'il a sollicité dans sa journé pour voir gambader un homme sur un cheval à la course, un autre faire le *singe*, etc. et ses pauvres enfans trop jeunes encore pour y aller eux aussi, se coucheront sans souper, et se traineront en haillons, tandis que cet aumône a été dépensé au cirque. Voilà pourtant bien les effets du cirque, qui ne laissent après son départ que des vuides dans presque toutes les bourses; car tout le monde va au cirque, le pauvre comme le riche. On nous dira peut-être que nous sommes un peu sévère contre le cirque, mais comment ne pas l'être devant tant d'infortunes à soulager, tant de malheureux qui sont sans pain, et voir encore l'indigence s'augmenter afin de satisfaire à une curiosité tant de fois trompé, puisque ce sont toujours les mêmes cirques qui nous arrivent par différentes parties pour nous escamoter en détail ce qu'il ne pourrait faire en gros, tout réunis ensemble.

Jeudi dernier, tous les vaisseaux dans le port avaient leurs pavillons à mi-mats, en conséquence de la mort subite du maitre du brick *Rother* de Liverpool. M. Rae se retira dans sa cabine très bien portant le soir précédent, et fut trouvé mort le lendemain matin dans son lit. Le coronaire a tenu son enquête, et a rapporté dans son verdict, qu'il était mort d'apoplexie.

Nous accusons réception du Message de Son Excellence le Gouverneur Général avec les rapports sur une revue géologique de la province du Canada, présenté à la Chambre Législative le 27 janvier 1845, et imprimé par ordre de la dite Chambre.

(Du Canadien.]

On lit dans l'*Albion* de New-York:

Nous annonçons avec plaisir que le comité pour recueillir les dons en faveur des indiés de Québec, a commencé ses travaux qui paraissent avoir beaucoup de succès.

Le trésorier accuse la réception des sommes suivantes.

MM. Malard Comrie & Cie	$200
Rich Bell et M. McLachlan	200
Howland et Aspinwall	100
John Ward & Cie	100
Goodhue & Cie	100
Grinnell, Minturn & Cie	100
Bennistoun & Cie	100
Barclay et Livingston	100
Bache et McEvers	100

Feu.—Un commencement d'incendie eut lieu samedi matin à la manufacture de plâtre de M. Tremain, rue Saint-Paul. Samedi soir le feu a consumé quatre cabannes en bois nouvellement érigées au marché Saint-Paul.—1b.

On a bien voulu nous communiquer une lettre de Rome du 26 mai, écrite par un jeune Canadien qui habite depuis quelque temps cette capitale. On en lira avec intérêt l'extrait suivant:

"Mes dernières visites à Rome ont été faites avec quatre compatriotes: l'honorable Louis Joseph Papineau, Monsieur et Madame Judah, et M. Young de Montréal. Quel plaisir j'ai éprouvé en revoyant ce grand homme! Papineau conserve toute sa vigueur; il jouit d'une santé parfaite. Sur tout sujet de conversation possible, il sait captiver l'attention de ceux qui peuvent l'entendre. Il doit partir pour le Canada en septembre prochain avec ses compagnons de voyage."—Ib.

Quatre paquebots à vapeur devaient partir d'Angleterre pour l'Amérique dans le mois de juillet: Le *Britannia*, le 4; le *Great-Western*, le 5; L'*Acadia*, le 19; et le *Great Bretain* le 26.

Accident.—Pendant que le yacht de la Trinité, l'*Union*, était à l'ancre vis-à-vis la Pointe des Monts le 17 juin, le vent soufflant avec force de l'ouest, on vit chavirer, à un mille de distance, pendant qu'elle virait de bord, une goëlette dont l'équipage a dû périr. Elle tourna aussitôt la quille en l'air et la chose se fit si subitement qu'il eût été impossible à l'*Union* de donner aucun secours, quand même elle eût été plus près.

COMITE GENERAL DES SECOURS.

Séance du 7 Juillet 1845.

L'assemblée régulière hebdomadaire s'est tenue aujourd'hui.

Présents: l'honorable R. F. Caron, président, et environ cinquante membres du comité.

Les minutes de la dernière séance ont été lues par le secrétaire. M. le président a lu la lettre du secrétaire provincial, datée de Montréal le 4 courant, qui a été déjé publiée, ainsi qu'une lettre du maire d'Halifax couvrant une remise de £1000, produit des collects faites en cette ville jusqu'au 27 du mois dernier, aussi, une letire de David Thompson, écuyer, M. P. P., renfermant la somme de £25 pour être employée comme un don de sa part, en commun avec d'autres, à secourir les incendiés.

Le trésorier a présenté l'état suivant de ses recettes et deboursés jusqu'à ce jour inclusivement, savoir:

Recettes suivant l'état du 3 courant,	£21,810 18 0	
Reçu depuis	1,832 13 5	
	£23,643 11 5	
Déboursés suivant le dernier état	£9,002 16	
Paiements faits depuis	91 0	
	9,093 16 0	
Balance	£14,549 16 5	

Voici les souscriptions de Saint-Pierre les Becquets pour les incendiés de Québec, que le comité de secours a reçues hier:

De révérend M. Pouliot, curé,	£5	0	0
De l'honorable Jos. Dionne,	12	10	0
De MM. U. Demers,	5	0	0
N. Chailler,	3	0	0
A. P. Méthot,	2	10	0
A. Miller.	2	10	0
J. R. Baby,	2	10	0
Mme. Poudrier,	1	5	0
D. Mailhot,	1	5	0
O. Toussignant,	1	5	0
Ed. Chailler,	1	0	0
Par dons divers,	3	10	10½
De quelques effets vendus,	9	7	4
	£50	13	2½

Et les effets suivants:

60 verges d'indienne, 69 chemises de toile, 8 draps de lits, 30 bonnets, 4 napes, 12 serviettes, 5 gilets, 3 tabliers, 2 mantelets, 6 robes, 2 châles, 8 vestes, 1 surtout, 3 paires de culottes 8 paires de bas, 5 paires de chaussons, 13 chapeaux d'hommes, 6 couvertes, 1 aune d'étoffe, 1 varloppe.

De Sainte-Geneviève de Batiscan, £12 5 6.

De la ville de Toronto, Haut-Canada, £544 13 4.

De la congrégation en connexion avec l'église presbytérienne libre à London (Haut-Canada), produit d'une collecte faite le dimanche 29 juin, £3 15 0.

De F. Lemieux, écuyer, avocat, £5.

—*Canadien.*

Une assemblée publique s'est tenue à Miramichi le 23 juin. pour organiser une souscription en faveur des victimes du premier incendie de Québec. Il a été souscrit plus de £120 dans l'assemblée même.

—*Ibid.*

M. Léon Gingras, prêtre du Séminaire de Québec, et M. Bélanger, ecclésiastique, sont de retour depuis ce matin de leur voyage en Palestine.—*Ibid.*

NOUVELLES IMPORTANTES DU TEXAS,—SON ANNEXATION AUX ETATS UNIS.

Un Extra du *Sun* de New-York, du 5 du courant, annonce la passation des résolutions du Congrés texien par rapport à l'annexation du Texas. "Nous nous rejouissons, dit ce journal, de pouvoir annoncer l'annexation du Texas aux Etats-Unis. Les sentimens de confiance que nous avons toujours montré à l'égard de la décision finale du peuple texien, ont préparé nos lecteurs à cette nouvelle qui nous arrive officiellement de l'*Union* de Washington de jeudi soir, qui nous a été apporté de Galveston."

"Sur le soir du grand jour de l'anniversaire, de l'indépendance de notre pays, dit le *Washington Union*, nous avons salué la réunion du Texas aux Etats-Unis. Dorénavant nous marcherons ensemble dans le chemin de la grandeur et de la liberté. Ces nouvelles nous viennent par le steamer *Princeton*, qui est arrivé aujourd'hui, à 2 heures, à Annapolis. Il avait laissé Washington, Texas, le 21 juin, arriva à Galveston le 23, et en repartit le même jour.

"Les nouvelles apportés par le *Princeton*, sont des plus interressantes. Les deux chambres du Congrés texien ont unanimement consenti au condition des résolutions des Etats-Unis par rapport à l'annexion, Le Sénat a rejeté le traité avec le Mexique par un vote unanime. Le capitaine Waggaman est arrivé à Washington, Texas, pour choisir les postes qui seront occupés par les troupes américaines.—*Trad. de la Minerve.*

Œuvres des bons Livres—On nous prie d'annoncer que la bibliothèque de cette œuvre intéressante vient d'être transférée de la Place d'Armes dans une des salles des nouveaux bâtimens de l'Hôtel-Dieu: l'entré est dans la rue St. Joseph.

Nous saisissons avec empressement cette occasion de recommander de nouveau, à nos lecteurs, une institution aussi éminemment nationale. Cet établissement n'en est plus à son coup-d'essais; le grand nombre de nos compatriotes, auquels il distribue journellement, depuis près d'une année, la nourriture intellectuelle, répond d'avance de tout ce qu'on peut en espérer, lorsqu'il aura reçu tout le développement dont il est susceptible.

La nouvelle salle est beaucoup plus vaste que l'ancienne; on pourra facilement y admettre des lecteurs; ceux qui désireront prendre des notes y trouveront un cabinet où ils jouiront d'une tranquillité parfaite; nous savons que l'intention des directeurs de l'œuvre est de donner à ce sujet toute facilité au public.

Il serait à désirer qu'on put compléter la bibliothèque, la salle actuelle pourrait facilement contenir dix-mille volumes, comment y parvenir, sans ressources suffisantes?

La bibliothèque est ouverte, le mardi, jeudi et samedi de chaque semaine, de neuf heures à onze heures et demie du matin, et de deux heures à cinq heures et demie de l'après-midi.—*Minerve.*

L'*Abeille* du 26 contient le paragraphe suivant:

"*Arrivée d'une Escadre française.*—Le navire à vapeur *Alabama* arrivé hier soir de Pensacole, annonce qu'une escadre française entrait dans ce port au moment où il en sortait. L'escadre américaine était revenue de Vera-Cruz, et la frégade anglaise *Eurydice* était également à Pensacole."

Mexique.—Une correspondance reçue par un journal de New-York et qui porte la date du 11 juin, rapporte que, la veille un mouvement révolutionnaire avait éclaté dans la ville de Mexico. On l'attribue au parti fédéral qui, dans le premier moment de surprise, aurait réussi à s'emparer du président Herrera et de ses ministres. Mais cette victoire n'aurait pas été de longue durée, car, ajoute-t-on, la plus grande partie des citoyens et des troupes étaient demeurés fidèles au gouvernement, et les révoltés avaient été bientôt contraints de mettre bas les armes, après une lutte dans laquelle il y a eu, de part et d'autre, une douzaine de victimes.

Texas.—Le navire à vapeur McKim, arrivé hier soir, ne nous a apporté des journaux qu'à la date du 14 courant. Le congrès, on doit se le rappeler, devait s'assemblée le 16; conséquemment nous n'avons rien appris sur le résultat de l'assemblée de ce corps. L'élection des délégués à la convention a eu lieu le 11, il est plus que probable que la majorité est en faveur de l'annexion.

On a eu des nouvelles récentes des frontières mexicaines: il parait que le nombre des troupes de ligne n'a pas été augmenté. A Matamoros il n'y avait que 400 hommes, à Monterey 100, à Guerrero 200, et une cinquantaine dans chacun des villages de Comargo, Mier et Laredo. Mais on avait appelé en activité de service tous les Mexicains capables de porter les armes; on leur a donné le titre de *Defensores*, et ils étaient équippés et on les fesait exercer comme des troupes régulières.

(*Abeille.*)

Une exécution Arabe.—Une désolation accompagnée de circonstances affreuses, fait exprimer par un journal d'Alger le désir que la guillotine soit employée pour les exécutions capitales dans toutes les provinces de l'Algérie, comme elle l'est depuis long-temps à Alger même. Voici le récit de l'*Akhbar*:

"On se rappelle que, le 29 janvier dernier, le camp de Sidi-Bel-Abès fut attaqué par soixante Arabes fanatiques de la secte des Derkaouas. Cette tentative insensée fut énergiquement réprimée; cinquante-huit cadavres restèrent dans la redoute; une enquête fit connaitre les instigateurs de l'échauffourée, et le nommé Ben-Kenedil-Ben-Djellal, convaincu d'avoir excité les gens de sa tribu à la révolte, entendit le conseil de guerre d'Oran p[illegible] contre lui la peine de mort.

"Lundi 26 mai, le condam[illegible] été extrait de la prison militaire pour subir la décollation par le yataghan. Il a marché à la mort avec courage; seulement sa résignation l'a abandonné sur le lieu du supplice, en voyant qu'un juif se mettait en devoir de lui lier les mains, et il n'a pu s'empêcher d'exprimer combien cette humiliation était cruelle pour un musulman.

"Cette opération terminée, le capitaine rapporteur a donné lecture du jugement, et Kenedil s'est mis à genoux en présentant sa tête au chaouch. Alors un brigadier de spahis, chargé de l'exécution, s'approche du condamné et brandit le yataghan: le sang jaillit; mais, soit hésitation, soit inexpérience de l'exécuteur, le coup ne fait qu'entamer les chairs; le patient pousse des cris et semble gourmander la maladresse de son bourreau. Une seconde fois le fer frappe sa tête: alors un spectacle d'horreur s'offre à la foule des assistans!... le supplicié, inondé de sang, bondit, se dresse debout en implorant l'assistance du prophète. Le bourreau parlemente avec sa victime; enfin le patient tend une troisième fois sa tête mutilée, et un dernier coup met fin à cette scène de boucherie..."

On se croit transporté à ces époques où les victimes de Louis XI et de Richelieu tendaient douze fois le cou au bourreau, comme de Thou, par exemple, avant de revoyoir la mort.

Amour et Suicide.—Les suicides par amour sont plus communs que ne feignent de le croire certains esprits, qui se refusent à croire aux passions qu'ils n'éprouvent pas.

Le nommé Peuvrier, appelé de la classe de 1844, s'était rendu, le 3 juin, avec ses camarades, au conseil de révision, à Palaiseau; à son retour, il se dirigea vers la demeure de sa fiancée, à laquelle il devait bientôt s'unir; mais, arrivé à la porte, on lui apprit que cette j une fille venait de succomber à une maladie de quelque jours. Peuvrier fut frappé de cette mort; une tristesse profonde s'empara de lui, et il mit fin à ses jours en s'asphyxiant. Une lettre a été trouvée près de lui, dans laquelle il fait connaître le motif de sa mort disant qu'il désirerait être enterré près de celle qu'il avait aimée; puis il demandait pardon à sa mère du chagrin qu'il allait lui causer.

DECES.

A Québec où il était allé en visite chez son fils, Mr. François Trudeau, ancien et respectable citoyen de Montréal. D'après le désir qu'il en avait manifesté son corps a été transporté à Montréal pour y être inhumé. Mr. Trudeau a succombé après une maladie de 24 heures, à l'age de 80 ans et 7 mois. Mr. Trudeau était établi en cette ville depuis un grand nombre d'années; il était le doyen des marchands de Montréal; durant sa longue carrière il conserva toujours l'estime et la confiance de ses concitoyens, aussi fut-il toujours d'une probité et d'une intégrité à toute épreuve.

En cette ville, le 1er. Dame Margarite Jamieson, épouse de Mr. James Morrison, agée de 29 ans.

En cette ville, faubourg St. Antoine, vendredi le 4, Marie-Victoire-Attala, enfant de Mr. Michel Boulet, agée de 9 mois.

A Chambly, lundi le 7 du courant, après une longue maladie, Joseph Porlier, Ecuyer, notaire, agé de 45 ans. Ses funérailles ont eu lieu jeudi matin à Chambly.

NOUVEL ASSORTIMENT.

DE MARCHANDISES NOUVELFLS

E. Morse & Cie,

PELLETIERS,

Extrémité Est du Pont Kenduskeag.

PORTE VOISINE DU MARCHE J. LOW

ONT renouvellé leur assortiment, offrent en vente du drap, du velours, de la soie, de la toile, chapeaux cirés de différentes formes.—Chapeaux cirés de laine, et vernissés. Chapeaux de toutes sortes exécutés à demande. Un assortiment de forts.

VETEMENTS.

Bottes et Souilliers de Journaliers, faits dans les pays et sur lesquels on peut se reposer pour un ong us ge.

Coffres, valises, Sacs de voyage, Ceinture &c. &c.

Parapluis et Parasols. &c.

☞Fourrures préparées et teinte d'une manière supérieure.

*** Fourreurs, Manchons, Collets, et Capotes Emmagazinés et soignés pendant l'Eté les préservant de la vermine &c.

E. M. et Cie présentent leurs sincères remercements au public pour sa confiance et son généreux patronage ils en sollicitent la continuation, et ils promettent les plus grands efforts pour lui plaire.

Bangor. Maine, mai 1845.

DES PROPOSITIONS seront reçues à ce Bureau d'ici au 15 du courant de personnes compétentes qui désireraient entreprendre les améliorations du CHEMIN depuis Les CASCADES à VAUDREUIL et Ste ANNE, suivant les spécifications qu'on peut voir à ce Bureau, ainsi que toute autre information requise.

Les propositions endossées "Tender for the Vaudreuil Road," devront spécifier la somme complette du coût pour lequel il est proposé pour l'exécution de l'ouvrage suivant les spécifications et doivent contenir les signatures de deux personnes solvables, qui voudront devenir cautions pour la due exécution du contrat.

THOMAS A. BEGLEY
Secrétaire.

Bureau des Travaux,
Montréal, 3 juillet 1845.